**Liberté et responsabilité**

**L’idée intuitive ( ?) de liberté et de responsabilité - (saint) Justin le philosophe** Chacun, selon ses œuvres, sera châtié, puni ou récompensé : nous avons appris cette doctrine des prophètes et nous la tenons pour vraie. S’il n’en était pas ainsi, si tout était l’œuvre du destin (*ei kath’heimarmenèn panta ginetai*), il n’y aurait plus de libre arbitre (*oute to eph’hèmin estin holôs* : plus rien ne dépendrait de nous). Si c’est le destin qui veut que celui-ci soit bon, et celui-là mauvais, celui-ci n’est pas digne d’éloge ni celui-là de blâme. [3] Et si l’homme ne peut, par le choix libre de sa volonté (*proairesei eleuthera*), éviter le mal et faire le bien, il n’a aucunement à répondre de ses actions. [4] Mais voici qui prouve que l’homme fait librement le bien et le mal. [5] Nous voyons le même homme passer d’un extrême à l’autre. [6] S’il était fatalement bon ou mauvais, il n’y aurait pas de contradictions dans sa conduite, et il ne changerait pas constamment. Il n’y aurait ni hommes vertueux ni hommes dépravés, puisque le destin serait cause en même temps du bien et du mal, et qu’il serait contradictoire à lui-même. Ou bien encore, il faudrait admettre, comme nous l’avons dit plus haut, que le bien et le mal ne sont rien, et que la vertu et le vice sont choses d’opinion. Or la saine raison nous dire que c’est là une impiété et un injustice odieuse. [7] A nos yeux, le vrai destin inévitable, c’est la juste récompense du bien et le juste châtiment du mal. [8] Dieu n’a pas créé l’homme comme les autres êtres, comme les arbres et les quadrupèdes qui ne peuvent rien faire librement. L’homme ne mériterait ni récompense ni louange, si, au lieu de choisir de lui-même le bien, il était bon par nature. De même, on ne pourrait punir justement ses fautes, si elles n’étaient pas volontaires ; et si lui-même ne pouvait être autre chose que ce qu’il est. (Justin, *Apologies*  I, XLIII)

**Volontaire et libre - Locke :** « Supposons qu’on porte un Homme, pendant qu’il est dans un profond sommeil, dans une chambre où il y ait une personne qu’il lui tarde fort de voir et d’entretenir, et que l’on ferme à clef la porte sur lui, de sorte qu’il ne soit pas en son pouvoir de sortir. Cet homme s’éveille, et est charmé de se trouver avec une personne dont il souhaitait si fort la compagnie, et avec qui il demeure avec plaisir, aimant mieux être là avec elle dans cette chambre que d’en sortir pour aller ailleurs : je demande s’il ne reste pas volontairement dans ce lieu là ? Je ne pense pas que personne s’avise d’en douter. Cependant, comme cet homme est enfermé à clef, il est évident qu’il n’est pas en liberté de ne pas demeurer dans cette chambre, et d’en sortir s’il veut. Et par conséquent, la liberté n’est pas une idée qui appartienne à la *volition*, ou à la *préférence* que notre esprit donne à une action plutôt qu’à une autre, mais à la *personne* qui a la puissance d’agir ou de s’empêcher d’agir, selon que son esprit se déterminera à l’un ou à l’autre de ces deux partis. Notre idée de la liberté s’étend aussi loin que cette puissance, mais elle ne va point au-delà. Car toutes les fois que quelque obstacle arrête cette puissance d’agir ou de ne pas agir, ou que quelque force vient à détruire l’indifférence de cette puissance, il n’y a plus de liberté ; et la notion que nous en avons disparaît aussitôt. » (*Essai sur l’entendement humain*  II, 21 §10)

**L’illusion de la liberté - Spinoza** « J’appelle libre, quant à moi, une chose qui est et agit par la seule nécessité de sa nature ; contrainte, celle qui est déterminée par une autre à exister et à agir d’une certaine façon déterminée. Dieu par exemple existe librement bien que nécessairement parce qu’ill existe par la seule nécessité de sa nature (…) Vous le voyez bien, je ne fais pas consister la liberté dans un libre décret, mais dans une libre nécessité »

« Mais descendons aux choses créées qui sont toutes déterminées par des causes extérieures à exister et à agir d’une certane façon déterminée. Une pierre, pas exemple, reçoit d’une cause extérieure qui la pousse une certain quantité de mouvement et, l’impulsion de la cause extérieure venant à cesser, elle continuera à se mouvoir nécessairement. Cette persistance de la pierre dans le mouvement est une contrainte, non parce qu’elle est nécessaire, mais parce qu’elle doit être définie par l’impulsion d’une cause extérieure. Et ce qui est vrai de la pierre il faut l’entendre de toute chose singulière, quelle que soit la complexité qu’il vous plaise de lui attribuer, parce que toute chose singulière est nécessairement déterminée par une cause extérieure à exister et à agir d’une certaine manière déterminée.

Concevez maintenant, si vous le voulez bien, que la pierre, tandis qu’elle continue de se mouvoir, pense et sache qu’elle fait effort, autant qu’elle peut, pour se mouvoir. Cette pierre assurément, puisqu’elle a conscience de son effot seulement et qu’elle n’est en aucune façon indifférente, croira qu’elle est très libre et qu’elle ne persévère dans on mouvement que parce qu’elle le veut. Telle est cette liberté humaine que tous se vantent de posséder et qui consiste en cela seul que les hommes ont conscience de leurs appétits et ignorent les causes qui les déterminent. Un enfant croit librement désirer lelait, une jeune garçon irrité coulor se venger et, s’il est poltron, vouloir fuir. Un ivrogne croit dire par un libre décret de son âme ce qu’ensuite,revenu à la sobriété, il aurait voulu taire. De même un délirant, un bavard, et bien d’autres de la même farine, croient agir par un libre décret de l’âme et non se laisser contraindre. Ce préjugé étant naturel, congénital parmi tous les hommes, ils ne s’en libèrent pas asément. Bien qu’en effet l’expérience enseigne plus que suffisamment que, s’il est une chose dont les hommes soient peu capables, c’est de régler leurs appétits et, bien qu’ils constatent que partagés entre edux affections contraires, souvent ils voient le meilleur et font le pire, ils croient cependant qu’ils sont libres, et cela parce qu’il y a certaines choses n’excitant en eux qu’un appétit léger, aisément maîtrisé par le souvenir fréquemment rappelé de quelque autre chose » (Lettre LVIII à Schüller)

**Nietzsche** Ce qu’on nomme libre arbitre est essentiellement notre sentiment de supériorité à l’endroit de celui qui doit obéir. « Je suis libre, ‘il’ doit obéir », cette conviction réside au fond de toute volonté, de même que cette tension de la volonté, ce regard direct qui ne fixe qu’une chose, ce jugement radical que « ceci importe à présent et rien d’autre », cette intime certitude que l’on sera obéi, et tout ce qui appartient encore à la psychologie du commandement. Un homme qui *veut* commande en lui-meme à quelque chose qui obéit ou dont il se croit obéi. Mais considérons maintenant l’aspect le plus singulier de la volonté, de cette chose si complexe pour laquelle le peuple n’a qu’un mot : si, dans le cas envisagé, nous sommes à la fois celui qui commande et celui qui obéit, et si nous connaissons, en tant que sujet obéissant, la contrainte, l’oppression, la résistance, le trouble, sentiments qui accompagnent immédiatement l’acte de volonté ; si, d’autre part, nous avons l’habitude de nous duper nous-mêmes, en escamotant cette dualité grâce au concept synthétique du ‘moi’, on voit que toute une chaîne de conclusions erronées, et donc de jugements faux sur la volonté elle-même, viennent encore s’agréger au vouloiir. Ainsi celui qui veut croit-il de bonne foi qu’il *suffit* de vouloir pour agir. Comme dans la très grande majorité des cas, la volonté n’entre en jeu que là où elle s’*attend* à être obéie, donc à susciter un acte, on en est venu à croir, *fallacieusement*, qu’une telle coonséquence était *nécessaire*. Bref, celui qui veut est passablement convaincu que la volonté et l’acte ne sont qu’un en quelque manière ; il attribue à la volonté elle-même la réussite et l’accomplissement de l’acte volontaire, et jouit du mêmme coup du sentiment acru de puissance que tout succès apporte avec soi. « Libre arbitre », tel est le mot qui désigne ce complexe état d’euphorie du sujet voulant, qui commande et s’identifie à la fois avec l’exécuteur de l’action, qui goûte au plaisr de triompher des résistances, tout en estimant que c’est sa volonté qui les surmonte » (*Par-delà le bien et le mal*, §19)

La *causa sui* constitue la plus éclatante contradiction interne que l’on ait jamais forgée jusqu’à ce jour. C’est une sorte d’atteinte à la logique, de monstre. Mais l’extravagante vanité de l’homme n’a pas manqué de s’embrouiller follement dans les filets de ce non-sens. Aspirer au « libre arbitre », dans cette acception métaphysique et superlative qui continue malheureusement à faire des ravages dans la cervelle des gens à moitié instruits, revendiquer pour ses actes une responsabilité entière et ultime afin d’en décharger Dieu, le monde, les ascendants, le hasard et la société, c’est là n’ambitionner rien moins que d’être *causa sui*, et, avec une légèreté qui passe encore celle de Müchausen, s’empoigner soir-même aux chveux dans l’espoir de se tirer d’un néant marécageu pour se hisser jusqu’à l’existence (§21)

Cette idée aujourd’hii si générale et en apparence si naturelle, si inévitable, cette idée qu’on a dû mettre en avant pour epliquer comment le sentiment de justice s’est formé sur terre, je veux dire l’idée que « le criminel mérite le châtiment *parce qu’*il aurait pu agir autrement », est en réalité une forme très tardive et même raffinée du jugement et de l’induction chez l’homme ; celui qui la place au début se méprend grossièrement sur la psychologie de l’humanité primitive. Pendant la plus longue période de l’histoire humaine, ce ne faut absolument *pas parce* que l’on tenait le malfaiteur pour responsable de son acte qu’on le punissait : on n’admettait *pas* que seul le coupable devait être puni : - on punissait plutôt comme aujourd’hui encore les parents punissent leurs enfants, poussés par la colère qu’excite un dommage causé et qui la font passer sur l’auteur du dommage, - mais cette colère est maintenue dans certaines limites et modifiée par l’idée que tout dommage trouve quelque part sont *équivalent*, qu’il est susceptible d’être compensé, fût-ce même par une douleur que subirait l’auteur du dommage. D’où a-t-elle tiré sa puissance, cette idée primordiale, si profondément enracinée ? cette idée peut-être inextirpable aujourd’hui, que le dommage et la douleur sont des équivalents ? Je l’ai déjà révélé plus haut : ddes rapports de contrats entre *créanciers* et *débiteurs* qui apparaissent aussitôt qu’il existe des « suejts de droit », des apports qui, à leur tour, ramènent aux formes primitives de l’achat, de la vente, de l’échange, du trafic en un mot. (*Génalogie de la morale* II, 4)

**La thèse de la compatibilité – Locke** « Dans la mesure où, par l’orientation, par le choix, de son esprit qui préfère l’existence d’une action à son inexistence et vice versa, quelqu’un peut la faire exister ou ne pas exister, dans cette mesure il est *libre*. Car si je peux, par une pensée dirigeant le mouvement de mon doigt, le faire bouger alors qu’il était immobile ou vice versa, il est évident que sous ce rapport je suis libre ; et si je peux, par une pensée analogue de l’esprit qui préfère l’un à l’autre, produire des mots ou du silence, j’ai la liberté de parler ou de rester muet ; et *dans les limites de ce pouvoir d’agir ou de ne pas agir par la détermination de la pensée préférant l’un à l’autre,* dans ces limites, un homme est libre. Car comment penser quelqu’un plus libre que lorsqu’il a le pouvoir de faire ce qu’il veut ? Et dans la mesure où l’on peut, en préférant une action à son absence, c’est la vouloir ; et on ne peut guère imaginer un être plus libre que lorsqu’il est capable de faire ce qu’il veut. Et donc, en ce qui concerne les actions qui sont à la portée de son pouvoir, un homme semble aussi libre qu’il peut l’être grâce à la liberté même » (*Essai sur l’entendement humain*  II, 21 §21)

« Vouloir ou une volition est une action et la liberté consiste dans le pouvoir d’agir ou de ne pas agir ; donc, dès qu’est proposée à la pensée une action possible sur le moment, on ne peut être libre quant au vouloir ou à l’acte de volition. La raison en est évidente : il est inévitable que l’action dépendant de la volonté existe (ou n’existe pas), et, puisque son existence (ou sa non existence) suit parfaitement de la détermination et de la préférence de la volonté, on ne peut s’empêcher de vouloir l’existence (ou la non-existence) de cette action. Il est absolument nécessaire qu’on veuille l’un ou l’autre, c’est-à-dire qu’on préfère l’un à l’autre, puisque l’un des deux doit s’en suivre nécessairement, et que ce qui s’en suit effectivement s’en suit par le choix et la détermination de l’esprit, c’est-à-dire par le fait qu’on le veuille. Car si l’on ne le voulait pas, cela n’existerait pas, et ainsi en ce cas, quant à l’acte de vouloir, on ne serait pas libre ; la liberté en effet consiste dans le pouvoir d’agir ou de ne pas agir qui fait défaut, quant à la volition, dans une telle situation.

« Il est inévitable et nécessaire de préférer faire une action qui est en son pouvoir (ou de s’en abstenir), une fois qu’elle est proposée à la pensée ; on doit nécessairement vouloir l’un ou l’autre, et de cette préférence ou volition, l’action ou l’abstention suit certainement ; elle est réellement volontaire. Mais l’acte de volition, ou le fait de préférer l’un des deux, est ce qu’on ne peut éviter, et donc, du point de vue de cet acte de *vouloir*, on est soumis à la nécessité et donc on ne peut être libre ; sauf si liberté et nécessité peuvent co-exister et si l’on peut être à la fois libre et lié » (§23)

**Hume :** Par liberté, alors, nous pouvons seulement entendre *un pouvoir d’agir ou de ne pas agir selon les déterminations de la volonté*; c’est-à-dire, si nous choisissons de rester en repos, nous le pouvons ; si nous choisissons de nous mouvoir, nous le pouvons aussi. Or, cette liberté conditionnelle appartient, de l’aveu universel, à tout homme qui n’est pas prisonnier dans les chaînes.

**Libertarianisme et causalité de l’agent (personnelle) – Reid**: La liberté est opposée à la Nécessité, et en ce sens elle s’étend aux détermination de la volonté seulement, et non à ce qui suit de la volonté.

Dans toute action volontaire, la détermination de la volonté est la première partie de l’action, dont toute la valeur morale dépend, et d’elle seulement. Les philosophes se sont demandés : *si, en toute circonstance, cette détermination est la conséquence nécessaire de la constitution de la personne, et des circonstances dans lesquelles elle est placée ; ou si elle a le pouvoir, en de nombreux cas, de se déterminer dans un sens ou dans un autre.*

Les gens les plus simples ont toujours été enclins à faire référence à la nécessité pour s’excuser eux ou leurs amis, de ce qu’il avaient fait de mal, même si dans leur conduite habituelle ils agissent sur la base d’un principe contraire.

Chacun doit juger pour lui-même si cette notion de liberté morale est ou non *concevable*. Je ne vois, quant à moi, aucune difficulté à la concevoir. Je considère la détermination de la volonté comme un effet. Cet effet doit avoir une cause qui avait le pouvoir de la produire ; et la cause doit être ou bien la personne elle-même, dont c’est la volonté, ou un autre être. Les deux sont aisés à concevoir. Si la personne était la cause de la détermination de sa propre volonté, elle était libre dans cette action, et elle lui est justement imputée, qu’elle soit bonne ou mauvaise. Mais si un autre être était la cause de cette détermination, en la produisant directement, ou par des instruments et des moyens qu’il dirigerait, alors la détermination est l’acte et l’action de cet être, et n’est imputable qu’à lui.